

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-SÉVERIN

1986, place du Centre Saint-Séverin (Québec) GOX 2BO

CERTIFICAT

Certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement :

 Numéro 2023-794 décrétant une dépense de 1 040 458.00\$ et un emprunt de 1 040 458.00\$ pour la réfection de la chaussée et le remplacement de ponceaux au rang Sud;

Je, soussigné, Jocelyn St-Amant, Directeur général de la Municipalité de Saint-Séverin, certifie :

Que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de **652**.

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de **76**.

Que le nombre de demandes faites est de 3 (trois).

Que le règlement :

 Numéro 2023-794 décrétant une dépense de 1 040 458.00\$ et un emprunt de 1 040 458.00\$ pour la réfection de la chaussée et le remplacement de ponceaux au rang Sud;

est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Lecture faite

En foi de quoi, je signe le présent certificat

à Saint-Séverin le 12 avril 2023

signature

titre